SciencesPo
Rennes

Arrêté A2026-19
Relatif à la désignation du bureau de vote pour les élections des représentants des étudiants au Conseil d'administration du 15 au 16 octobre 2026

Le directeur de l'IEP de Rennes

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment les articles 12 à 18 ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Rennes, modifié par délibération du Conseil d'administration n°2026-04 du 3 février 2026, notamment son article 15-5 ;

Vu l'arrêté A2026-17 relatif à l'organisation des élections des représentants des étudiantes et des étudiants au Conseil d'administration ;

ARRETE

Article 1er – Composition du bureau de vote

Le bureau de vote de l'Institut d'études politiques de Rennes, constitué dans le cadre des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration, organisées du 15 au 16 octobre 2026, est composé comme suit :

Président du bureau de vote :

- M. Gil Desmoulin, directeur du cycle master

Assesseur représentant de l'administration :

- M. Sébastien Châble, Responsable de la vie étudiante

Assesseurs proposés par la liste candidate « Union pirate » :

Pour le collège 1 : Titulaire : Mme Romane Selva (suppléant : M. Diego Jaloux Pérez)
Pour le collège 3 : Titulaire : M. Damien Devred (suppléante : Mme Marie Vinet)

Article 2 - Publication et exécution

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 12 octobre 2026
Le Directeur